

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
11 AVRIL 2024

Date de convocation : le 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD et Jean-Marie GRIMAUD  
Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES,  
Marie RENOU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU  
Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND,

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Marie-Annick MENANTEAU  
Messieurs Benoit DUGAST et Joseph LIARD  
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marie RENOU

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 11

Nombre administrateurs votants : 12

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

**N°05 : PRIX DE JOURNEE 2024.**

Monsieur le Président du CCAS informe les membres du Conseil d'administration que par arrêté 2024 PSF-DAPAPH/SO2A N°75 en date du 27 février 2024, le Conseil départemental a arrêté les tarifs pour les 3 établissements de la Résidence de la Fontaine du Jeu au titre de l'année 2024.

Ces prix de journée sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Comme pour les années précédentes, au titre de la réforme de la tarification, il convient de distinguer un tarif hébergement et un tarif dépendance.

Ainsi, les prix de journée 2024 sont les suivants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 :

**l'hébergement (tarif journalier) :****EHPAD Les Genêts en Fleur**

	2023	2024	% d'évolution entre 2023 et 2024
T1 1 personne de 28 m <sup>2</sup>	61.96€	65.33€	+5.44%
T1 bis de 33m <sup>2</sup>	67.73€	72.36€	+6.84%
Accueil de jour repas compris	40.67€	43.00€	+5.73%

**EHPAD Les Chênes**

	2023	2024	% d'évolution entre 2023 et 2024
T1 1 personne de 22 ou 23 m <sup>2</sup>	54.19€	57.17€	+ 5.50%
T1 bis 1 personne de 30 m <sup>2</sup>	59.83€	63.72€	+ 6.50%

**EHPAD A La Claire Fontaine**

	2023	2024	% d'évolution entre 2023 et 2024
Chambre 1 lit	55.20€	57.17€	+ 3.57%
Chambre 1 lit - CANTOU	60.38€	67.17€	+ 11.25%
Accueil de nuit – 1 lit		55.00€	

**Hébergement Temporaire**

	2023	2024	% d'évolution entre 2023 et 2024
Hébergement temporaire – 1 personne	65.12€	69.31€	+ 6.43%
Hébergement temporaire – 2 personnes/personne	57.05€	60.18€	+ 5.49%

**la dépendance (tarif journalier) :**

Monsieur le Président du CCAS précise que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie est versée à l'établissement sous forme d'une dotation globale par douzième. Par conséquent, seul le talon modérateur est facturé aux résidents bénéficiaires de l'APA versée par le Conseil départemental de la Vendée.

Ce prix de journée dépendance est calculé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Les tarifs journaliers dépendance pour les 3 établissements se déclinent donc de la façon suivante :

	2023	2024	% d'évolution entre 2023 et 2024
Groupe 1 (Gir 1 et Gir 2)	21.73€	22.97€	+ 5.71%
Groupe 2 (Gir 3 et Gir 4)	13.79€	14.58€	+ 5.73%
Groupe 3 (Gir 5 et Gir 6)	5.85€	6.18€	+ 5.64%

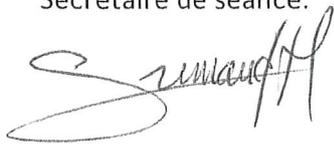
**- le tarif journalier applicable aux personnes de moins de 60 ans : 82.08 € (77.73€/2023)**

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir entériner les prix de journée arrêtés par le Conseil départemental, tels que présentés ci-dessus.

Le Conseil d'administration prend acte des prix de journée pour l'année 2024.

Transmis en Préfecture le : 19/4/24  
Publié électroniquement le : 22/4/24

Jean-Marie GRIMAUD,  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,  
Président du CCAS.



